MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Corse-du-Sud

Commune : Quenza

Autres communes :

R500

Appellation : Eglise paroissiale

Monument(s)

Appellation : Eglise paroissiale

Protection : inscription

Arrêté : inscription le 13/02/1989

Étendue de la protection : l'église en totalité, hormis le clocher et la sacristie déjà classés par arrêté susvisé

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.